

Permis d'organisation FFSA N° C66-2024 du 20 Février 2024

Modifiant le Règlement Technique

=> Mesures et Instruments

Seuls les instruments de mesure, de dimension, de poids, de pression ou de capacité utilisés par le CT du TTE feront foi sur les valeurs mesurées en cas de contestation.

Seuls les moyens de contrôle, de mesures, de tests (exemples non exhaustifs) : instruments de mesure, de dimension, de poids, de pression ou de capacité... utilisés soit par le Commissaire Technique nommée par le TTE, soit par une tierce personne sous le contrôle et en présence du Commissaire technique nommées par le TTE, feront foi sur les valeurs mesurées en cas de contestation.

Modifiant le Règlement Technique

Art. 7 – Pneumatique

1-1. Organisateur

Tous les véhicules engagés en TTE PIRELLI Series en endurance devront obligatoirement utiliser des pneumatiques PIRELLI, à l'exception des véhicules dont la dimension n'est pas disponible dans la gamme PIRELLI.

Les pneumatiques de marque PIRELLI distribués par la Société IVALTO et marqués spécifiquement **sont obligatoires** pour les **Essais qualitatifs et la Course**, slick et/ou pluie :

- Dimensions : (Consulter les **ANNEXES 1&2** – Partenariat Pirelli et dotation / Montes homologuées)
- Procédure d'enregistrement :
 - A chaque meeting, le concurrent devra **obligatoirement** remplir la "FICHE d'ALLOCATION PNEUMATIQUES"
Par voiture inscrite et qui lui sera remis lors des Vérifications Administratives.

o Pour toutes les voitures, sauf les CLIO 3 – 4 – 5 Cup

- Le Team Manager devra relever le numéro des 8 code-barre des pneus, neufs ou usagés, dédiés aux Essais qualitatifs et à la Course **et seuls ces pneus pourront être utilisés pendant le meeting.**
- La Fiche devra être lisible et remis au CT Responsable impérativement **30 minutes avant le début des Essais Qualitatifs au local des Vérifications Techniques.** Seule la Fiche d'Allocation Pneumatiques fera foi lors des Contrôles.

o Pour les CLIO 3 – 4 – 5 Cup

- Pour les Essais Qualitatifs, le nombre des pneumatiques utilisés restera libre
- Le Team Manager devra relever le numéro des 6 code-barre des pneus, neufs ou usagés, dédiés à la Course **et seuls ces pneus pourront être utilisés pendant la Course.**
- La Fiche devra être lisible et remis au CT Responsable impérativement **30 minutes avant la course au local des Vérifications Techniques.** Seule la Fiche d'Allocation Pneumatiques fera foi lors des Contrôles.

o Pour les MITJET 2.0 litres

Les concurrents pourront utiliser

- Soit les pneumatiques Pirelli TROFEO R => **Classement en T1 : Pas de limitation du nombre**
- Soit les pneumatiques Pirelli SLICK : Dim. 245-645/R18 => **Classement en T2**

L'utilisation des pneumatiques PLUIE : Dim. 245-645/R18 RAIN est autorisé pour les véhicules inscrits dans chacun des classements T1 et T2

Le nombre de pneumatiques pluie est libre pour tous les véhicules participant à une course.

- Chaque concurrent devra se conformer à la procédure d'Allocation des Pneumatiques indiquée dans le "Guide Concurrent Pirelli"
- Dotation : **1 pneu gratuit** à la 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} participation.

Tous les pneus, enregistrés et utilisés sur l'épreuve, devront être laissés à la disposition des **Commissaires Techniques**, les personnels Ivalto/Pirelli et/ou l'organisation TTE, pour contrôle, dans le stand **pendant la course et** à tout moment du meeting.

Le TTE se réserve le droit de modifier le nombre de pneumatiques autorisé à tout moment de la saison.

Les concurrents seront informés par une note d'information de l'organisateur TTE pour chaque meeting concerné.

Art. 4 - Voitures et équipements

4-3. Numéros de course

- Il est obligatoire d'apposer les stickers définis par l'**Annexe A / Plan d'identification** et fournis par l'Organisation TTE. Ils devront être parfaitement lisibles par le Chronométrage, la **Direction de Course** et les Commissaires de Piste, à tout moment des essais et de la course.
- **En début de saison**, chaque Team pourra choisir son numéro de course selon la disponibilité **et avec l'accord de l'organisateur TTE et devra le conserver tant qu'il participera aux épreuves, sans pouvoir en changer.**
- Chaque voiture est identifiée par sa Fiche Technique ainsi que par son numéro de vignette du Passeport Technique et son numéro de course
- Tout changement de voiture durant la saison devra être notifié, soit par écrit, soit par email à l'organisateur TTE et pourra faire l'objet de l'attribution d'un nouveau numéro.
- ~~Dans le cas d'un changement de véhicule identique au précédent, celui-ci pourra conserver le même numéro pour le Championnat après approbation du TTE et avant l'horaire de fin des Vérifications Administratives.~~
- **Si un concurrent souhaite changer de véhicule et conserver le même numéro pour le championnat, le véhicule devra être identique à celui utilisé précédemment (même marque, même type). Le concurrent devra en faire la demande écrite à l'organisateur TTE avant l'établissement de la "liste des autorisés à prendre part aux essais". Si le concurrent obtient l'approbation de l'organisateur TTE. Il devra faire contrôler son véhicule par les Commissaires Techniques, et avoir leur validation, avant de pouvoir l'utiliser.**

Lu et approuvé
Le 25 mai 2024

